

**Annexe G - Pièces à transmettre à l'académie d'affectation pour la prise en charge financière**

Titre(S) ou Diplôme(s) et justificatifs requis pour être nommé stagiaire
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Copie(s) du ou des titre(s) ou diplôme(s)</b>, ou, dans un premier temps, de document(s) en prouvant l'obtention</li> <li>➤ Si vous n'étiez pas soumis(e) à condition de titre ou diplôme pour l'inscription au concours, joindre toute(s) pièce(s) justificative(s) relatives à cette situation</li> <li>➤ Si vous n'avez pas validé votre master (ou équivalent), prévenir le rectorat d'affectation dans les meilleurs délais</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Justificatifs de l'aptitude au sauvetage aquatique et au secourisme</b> (<i>uniquement pour les lauréats des concours d'EPS</i>)</li> <li>○ <b>Justificatifs de durée d'une pratique professionnelle ou d'enseignement de cette pratique</b> (<i>uniquement pour les lauréats des 3<sup>e</sup> concours et des concours de PLP soumis à cette condition pour l'inscription au concours</i>)</li> </ul>
Dossier administratif
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Copie de la carte d'identité</li> <li>○ Copie de la notification RQTH en cours de validité si vous êtes travailleur handicapé</li> <li>○ Copie de la fiche récapitulative des vœux saisis</li> </ul>
Dossier financier
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2 relevés d'identité bancaire ou postal (original)</li> <li>○ 2 photocopies de la carte vitale</li> </ul>
Dossier de classement
<p>Ce dossier doit être renvoyé à la Division des personnels enseignants</p>

Les fraudes et tentatives de fraudes peuvent entraîner l'annulation de l'affectation, des sanctions disciplinaires allant jusqu'à la perte du bénéfice du concours et des sanctions pénales (articles 313-1, 313-3, 433-19 et 441-7 du Code pénal) allant jusqu'au paiement d'amende et à des peines d'emprisonnement.